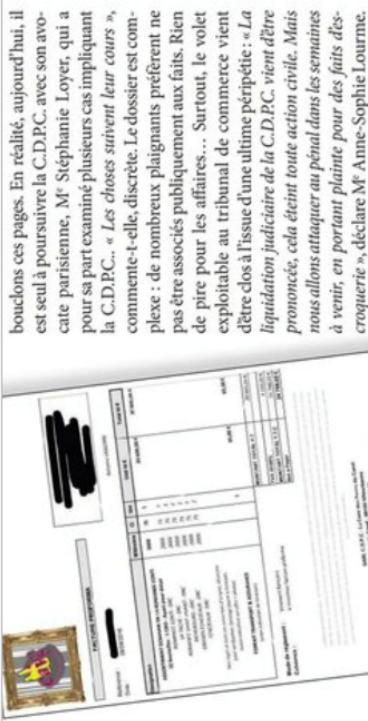




Après la saga des fausses bouteilles de Romanée-Conti, voici le feuilleton des caisses payées, mais jamais livrées.

## Exclusif : encore une étrange affaire de "caisses fantômes" de grands vins !

De grandes étiquettes payées mais jamais livrées, des factures mal remboursées, des professionnels furibards, des avocats survoltés... Et un nom à la Simenon qui tourne en boucle : la Cave des Puces du Canal, près de Lyon.



### Son bureau : un simple conteneur !

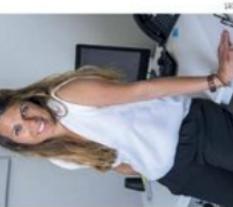
Qui agit derrière cette structure, cible de tant de contestations ? Un nom revient dans tous les documents relatifs à l'affaire, déjà épingle sur le blog d'un correspondant du magazine Decanter, Jim Budd : « Qui conque se verrait proposer du vin par (monseigneur) Olivier Uguen ou ses sociétés serait avisé de décliner toute proposition commerciale ». Jim Budd nous a confirmé depuis l'écossé avoir été contacté par un groupe de professionnels se déclarant victimes d'Olivier Uguen.

Vérifications faites, Olivier Uguen est bien un entrepreneur de la région lyonnaise, diament enregistré comme gérant de plusieurs sociétés (dont les sociétés concernées), la plupart aujourd'hui en liquidation : la C.D.P.C., mais

Herman a alors résolu de rédiger une lettre adressée au procureur de la République pour narrer sa mésaventure.

La encore, si la société vendueuse se nomme S & P Development, c'est bien la même société, la Cave des Puces du Canal, qui facture et encaisse. D'ailleurs, quelques semaines plus tard, après une plainte auprès de la police néerlandaise, un peu plus de la moitié de la somme, soit 10 700 euros, est remboursée.

Question : mais comment cette société enregistre à Villeurbanne sous l'acronyme C.D.P.C. réussit-elle à convaincre l'amt de professionnels aguerris de payer d'avance des vins de collection sur une simple proposition photo ? Et qui rembourse en partie ses clients estimant floués ?



Maire Anne-Sophie Lourme représente le négociant bordelais qui dénonce la C.D.P.C.

Car la suite est moins idyllique : « Mon client n'a jamais été livré », fulmine Mme Anne-Sophie Lourme, avocate à Bordeaux et représentante du négociant qui explique avoir récupéré une moitié de la somme versée, mais attend toujours le solde, dix mois plus tard. Mais s'agit-il vraiment d'un banal dérapage dans le masque feutré des ventes de très grands vins ?

**Par deux fois, la livraison est annulée**  
Cette histoire rappelle l'affaire Herman Wines, du nom d'une grosse société import-export basée aux Pays-Bas et dirigée par Paul Villaine, cogérant et gardien de l'intégrité du fameux domaine : « Cela représente le double

bouclons ces pages. En réalité, aujourd'hui, il est seul à poursuivre la C.D.P.C. avec son avocate parisienne, Mme Stéphanie Loyer, qui a pour sa part examiné plusieurs cas impliquant la C.D.P.C. « Les choses suivent leur cours », commente-t-elle, discrète. Le dossier est complexe : de nombreux plaignants préfèrent ne pas être associés publiquement aux faits. Rien de pire pour les affaires... Toutefois, le volet exploitable au tribunal de commerce vient d'être clos, l'issue d'une ultime péripétie : « La liquidation judiciaire de la C.D.P.C. vient d'être prononcée, cela était toute action civile. Mais nous allons attaquer au pénal dans les semaines à venir, en portant plainte pour des faits d'escroquerie », déclare Mme Anne-Sophie Lourme.

### Des Romanée-Conti aux puces

Contacté par nos soins, le gérant de l'ex-C.D.P.C. nous a répondu, balayant les accusations de ses clients. « J'entends leur mécontentement. Mais tout a été fait pour minimiser la cassé », assure Olivier Uguen. Il précise : « Seules quinze sociétés sont plaignantes sur 300 clients. Il ne sagit là que de la triste incidence de la fermeture des sociétés commerciales ». Autrement dit, ce genre de couacs arrive dans de nombreux secteurs... D'ailleurs, lui aussi n'a pas été payé par certains fournisseurs, argumente-t-il, en rappelant que c'est le tribunal de commerce de Lyon et non lui-même qui a placé en liquidation judiciaire ses sociétés. Les clients floués apprécieront.

Souhaitons que la justice éclaircisse cette affaire. En attendant, elle met en lumière ce marché gris des grands vins où de simples caisses siglées DRC peuvent faire perdre la raison à des professionnels patentés. « Ces caisses valent de l'or, c'est le business. Que certains balancent des caisses fantômes sur le marché pour se faire un peu de trésorerie, ça existe », explique un marchand bourguignon, insistant sur l'avènement de certains opérateurs. • Benoist Simmat



Liaisez-vous directement au 1, rue du Canal à Villeurbanne pour reclamer vos vins : le bureau-conteneur de la C.D.P.C. est scellé !

**E**

n septembre 2016, quand ce négociant bordelais découvre une belle braise de douze vins du domaine de la Romanée-Conti (DRC) à vendre en ligne pour 24 798 euros, l'affaire est vite réglée : la somme est versée à une société de vente de vins rares, la Cave des Puces du Canal (C.D.P.C.), à Villeurbanne, laquelle émet une facture en bonne et due forme détaillant les trésors acquis : une précieuse Romanée-Conti 2006, trois La Tâche 2006 (lire ci-contre)...

Le rêve pour tout connaisseur ! Et pour un prix qui, quoiqu'il devait permettre d'espérer faire une affaire, comme le relève Aubert de Villaine, cogérant et gardien de l'intégrité du fameux domaine : « Cela représente le double

Question : mais comment cette société enregistre à Villeurbanne sous l'acronyme C.D.P.C. réussit-elle à convaincre l'amt de professionnels aguerris de payer d'avance des vins de collection sur une simple proposition photo ? Et qui rembourse en partie ses clients estimant floués ?

### Attaques au pénal pour escroquerie

Selon nos informations, une quinzaine de sociétés basées à Bordeaux, en Languedoc, aux Pays-Bas ou en Asie ont eu à se plaindre des méthodes de la C.D.P.C. L'acheteuse française de la multinationale Vinum Fine Wine (Singapour, Londres) préfère oublier son contact avec la C.D.P.C. À Hong Kong, David Ng, cofondateur du groupe Dave Fung Vitners, ne décolore pas. Il a pris la tête en début d'année d'un petit groupe de plaignants décidés à s'organiser pour retrouver les sommes perdues. « Nous venons juste de lancer le processus légal », nous écrit-il depuis l'Asie au moment où nous